

Le Petit Journal

Administration, Rédaction, Annonces, 61, rue Lafayette, Paris (9^e)

DÉPARTEMENTS ABONNEMENTS ÉTRANGER
et Colonies

6 FR. TROIS MOIS 8 FR.
12 FR. SIX MOIS 15 FR.
24 FR. UN AN 30 FR.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

5 cent. Directeur : CHARLES PREVET

5 cent.

LE SUPPLÉMENT ILLUSTRE... 5 CENT. LE PLEIN AIR, Revue des Sports. 10 CENT.
Le Petit Journal agricole. 5 CENT. La Mode 10 CENT.

ABONNEMENTS SEINE ET SEINE-ET-OISE
TROIS MOIS 5 FR.
SIX MOIS 9 FR.
UN AN 18 FR.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

DIMANCHE 21 JANVIER 1912

21 — SAINTE-AGNÈS — 345

CINQUANTIÈME ANNÉE (NÚMERO 17.922)

EDITION DE PARIS

LA CRISE DU LOGEMENT

La crise qui sévit sur le logement dans plusieurs grandes villes affecte un caractère de plus en plus grave. Elle va de pair avec le renchérissement général de la vie. De quelque côté qu'on se tourne, on constate que tout augmente, selon une progression régulière, inexorable. Haussée des loyers, diminution des locaux vacants, c'est sous ces deux formes que se pose, devant la classe ouvrière, le problème si difficile à résoudre.

Les terrains à bâtir abondent pourtant, dans les villes. Mais ils coûtent plus cher qu'autrefois et les frais ont considérablement augmenté. Le prix du mètre carré de construction, qui était, il y a dix ans, à Paris, de 700 francs, s'élève aujourd'hui à 1.000 francs. En outre, on construit de moins en moins des maisons à bon marché, de sorte que les gens de condition moyenne sont forcés, ou bien de supporter la majoration, ou bien de chercher ailleurs, loin de leur centre d'affaires. Le prix moyen des loyers, qui s'établissait en 1900 à 570 francs, dépassait, le 1^{er} janvier 1911, 604 francs. Pour les maisons nouvelles, terminées en 1911, le prix moyen est de 1.212 francs, soit plus du double du prix moyen de l'ensemble.

Etiez-vous, après cela, des drames narratifs qui marquent régulièrement l'époque, redoutable entre toutes, du temps.

Ce phénomène économique dont les conséquences pèsent si lourdement sur les classes laborieuses est intimement lié au dépeuplement des campagnes. Il ne date pas d'hier et ce n'est pas la première fois que les pouvoirs publics essaient d'en atténuer les effets.

Dès le début, les hommes ressentirent l'impuissance nécessité du groupement. Au moyen âge, les communautés étaient autant de petites républiques, fortifiées, et qui vivaient à part, de leurs propres fonds. Désertes, mal défrichées, exposées aux dévastations des pillards, les campagnes n'étaient exploitées que dans la mesure strictement nécessaire pour assurer la subsistance des villes. Elles ne se peuplèrent que plus tard, lentement, lorsque l'extension du pouvoir royal ouvrit des débouchés normands et ramena la sécurité, condition essentielle du travail. Il y eut alors une période d'équilibre.

Elle dura peu. Bientôt, le commerce, encouragé par les loisirs seconds de la paix, attira dans certains centres privilégiés l'élite des travailleurs soucieux d'accroître leur bien-être. Une société plus fine, plus polie, se constitua au milieu du luxe, devenu une nécessité dont les humbles, d'ailleurs, profitèrent. L'importance des villes augmenta et ramena la sécurité, condition essentielle du travail. Il y eut alors une période d'équilibre.

Ces diverses ordonnances restèrent lettre morte. C'est précisément au XVII^e siècle que se produisit la plus-value de la propriété bâtie. Elle était due, d'après le vicomte d'Avenel, à qui j'emprunte ces chiffres, à l'immigration dans la capitale de la haute noblesse empressée autour du Roi Soleil. Le prix moyen des immeubles monta brusquement de 4.420 francs à 29.600. La hausse fut beaucoup moindre pendant le siècle suivant : 39.800. Il faut attribuer cette augmentation relativement faible à la baisse qui marqua le lendemain du règne de Louis XIV. A cette époque, en effet, sous la Régence, le prix moyen des immeubles était tombé à 22.700. Enfin, pour en finir sur ce chapitre, disons que le prix moyen, à la veille de la Révolution, était remonté à 73.500 francs.

Depuis lors, le mouvement n'a pas cessé de progresser et l'on se demande avec angoisse où il s'arrêtera.

Les comparaisons avec l'ancien régime ne peuvent porter que sur des chiffres dont l'évaluation elle-même est délicate. Les quelques maisons d'autrefois restées debout étaient en général des spécimens d'architecture qui ont dû leur exceptionnelle longévité au choix et à la qualité de leurs matériaux. Pour les autres, il faut s'en rapporter aux mémoires du temps, qui nous donnent de savoureux détails sur la vie privée de nos aieux.

Les rues qui se frayaient à grand-peine un passage entre les maisons inégales, étroites et serrées étaient des cloaques où les plus avisés devaient circuler à cheval sous peine de crotter leurs chaussures ou de s'embourber dans la boue, comme il advint au carrosse du cardinal de Richelieu.

L'ordre qui régnait en ces lieux était telle que Mme de la Ferté, ayant à recevoir chez elle pendant quelques heures Louis XV, eut la délicate attention de faire parfumer l'entrée de la rue, « à cause du mauvais air ».

Les moindres d'entre nous supporteraient malaisement les mille disgrâces dont les grands, jadis, s'accommodaient avec un sourire. Les résidences royales n'échappaient pas à la commune loi. Les contemporains nous montrent Louis XIII transi de froid dans sa chambre du Louvre et chauffant au soleil ses membres engourdis. En 1695, d'après la mère du Régent, le vin et l'eau gélèrent sur la table royale, et en 1709, les théâtres et les tribunaux durent fermer leurs portes, « pour cause de froid ». Louis XIV portait un pourpoint doublé de duvet et une veste aux manches ouvertes pour se préserver des pittoresques rhumes, congestions et autres maux qui accablaient sans trêve « le plus grand roi de la terre ». La marquise de Rambouillet recevait ses intimes étendue sur son lit, les jambes enfermées dans un sac de peau d'ours, la tête recou-

verte de coiffes si nombreuses qu'elle disait : « Je deviens sourde à la Saint-Martin et ne recouvre l'ouïe qu'à Pâques ! » Mme de Maintenon s'était fait confectionner une niche, Mme de Defland un tonneau ; un médecin imagina de passer l'hiver dans sa chaise à porteurs, au coin du feu.

Jugez, d'après ces exemples choisis entre mille, de ce que devaient être les maisons bourgeois. Ah ! elles ne ressemblaient aux nôtres que par le nom. C'étaient des bâties incommodes et sales, aux pièces trop petites ou trop vastes, mal distribuées, aux murs humides percés de fenêtres garnies, en guise de carreaux, de papier huilé. Le vent soufflait de furieux courants d'air sous les portes disjointes, les cheminées fumaient, on s'éclairait tant bien que mal avec des chandelles qu'il fallait constamment moucher. Pas d'eau, naturellement, pas même de « commodités ». « Les lieux communs sont ici plus communs que partout ailleurs », disait le président des Brosses, car ils sont au milieu des rues ».

Notre époque a réalisé, dans le confort, des progrès inouïs. Il lui reste néanmoins à conjurer dans la mesure du possible la crise douloureuse. La création des habitations ouvrières à bon marché est le meilleur remède à une situation qui empêche de jour en jour Londres, Berlin, Rome, Milan, Bruxelles, Zurich obtenu des résultats merveilleux. A Paris, presque tout est à faire pour atténuer, du moins en partie, le malaise causé par le renchérissement de la vie.

Henry Spont.

UN DRAME RUE DE GÉRANDE

Une jeune femme morte et un jeune homme blessé dans des circonstances étranges

Dans la matinée d'hier, vers neuf heures, M. Pouy, garçon de l'hôtel, 11, rue de Gérando, avertissait M. Defert, commissaire de police du quartier Rochechouart, qu'il venait de trouver, dans la chambre numéro 12, au deuxième étage, un homme et une femme étendus sur le lit et ne donnaient plus signe de vie.

Ces locataires qui sont arrivés à l'hôtel jeudi soir, se sont inscrits sous les noms de : Julien Faivet, âgé de 19 ans, garçon épicier et Emile Laudroux, âgée de 23 ans, femme de ménage, ajouta M. Pouy.

M. Defert, assisté de son secrétaire M. Couturier, s'empressa de se rendre rue de Gérando où il trouva, en effet, Emile Lau-

nous mettre au lit, mon amie prit le revolver et le plaça sous son oreiller.

La nuit se passa normalement ainsi que la journée d'hier.

Ce n'est que cette nuit, vers quelle heure, je l'ignore, que je fus réveillé par une vive douleur à la poitrine suivie aussitôt par le bruit des deux détonations.

Je me tardai pas à me rendre compte que mon amie avait essayé de me tuer et s'était échappée.

Ma blessure n'empêchait d'appeler au secours, je me levai doucement et essayai de sonner, mais la sonnette ne fonctionna pas. Je voulus ouvrir la porte, mais n'y pouvant parvenir je retournai me coucher.

Cette version ayant paru étrange à M. Defert, le magistrat fit transporter le blessé

à l'hôpital Lariboisière, où il le consigna à sa disposition et envoya le corps d'Emile Laudroux à la Morgue, aux fins d'autopsie.

D'autre part, le commissaire de police réussit la déposition de deux dames, la mère et la fille, occupant la chambre voisine de celle de Faivet.

Devant l'étrangeté de cette affaire, on, en effet, remarqua que quatre balles avaient dû être tirées tandis que tout le monde n'entendait que trois coups de feu ; que, d'autre part, l'œil du revolver fut retrouvé dans la poche du pardessus de Faivet, et la boîte de cartouches dans le manteau d'Emile Laudroux. — M. Defert a décidé de poursuivre son enquête jusqu'à ce qu'il soit parvenu à faire la lumière complète.

A l'hôtel de Valenciennes, 18, rue des Petits-Hôtels, où, comme on l'a vu plus haut, Faivet et son amie avaient habité, on nous a dit :

« Nous lisons que ces jeunes gens sont venus démeubler, le 1^{er} en juillet dernier, la jeune femme demanda à une employée comme femme de chambre. Elle fut alors étonnée et demanda nous avons eu qu'à nous louer de ses services. Jamais nous revîmes mercredi dernier et

jeudi matin, ayant un trou affreux à la tempe droite. Faivet était étendu à ses côtés, une plaie au côté gauche de la poitrine.

Un revolver contenant quatre douilles vides et une cartouche non tirée était déposé sur le lit.

Un médecin, mandé en hâte, constata que la femme avait cessé de vivre mais que, par contre, l'homme était légèrement blessé d'une balle dans la région du cœur.

Le commissaire de police interrogea alors Julien Faivet qui fit la déposition suivante :

— J'étais l'amie de cette malheureuse depuis près d'un an et demi, dit-il en désignant le corps de la jeune femme.

Nous nous étions séparés il y a une huitaine de jours. Je la laissai à l'hôtel où nous habitions ensemble, 18, rue des Petits-Hôtels, pour entrer comme garçon chez M. Noiré, épicer, rue d'Artois.

Nous nous revîmes mercredi dernier et

jeudi matin, en juillet dernier, la jeune femme demanda à une employée comme femme de chambre. Elle fut alors étonnée et demanda nous avons eu qu'à nous louer de ses services.

Jamais nous revîmes mercredi dernier et jeudi matin, ayant un trou affreux à la tempe droite. Faivet était étendu à ses côtés, une plaie au côté gauche de la poitrine.

En nous reconduisant, la personne qui nous avait donné ces détails ajouta qu'elle était persuadée que la pauvre fille avait été tuée de son ami et s'était ensuite donné la mort, par désespoir d'amour.

M. Berr a été désigné comme juge d'instruction pour suivre l'instruction de l'affaire. Il a inculpé Faivet d'homicide volontaire.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En nous reconduisant, la personne qui nous avait donné ces détails ajouta qu'elle était persuadée que la pauvre fille avait été tuée de son ami et s'était ensuite donné la mort, par désespoir d'amour.

M. Berr a été désigné comme juge d'instruction pour suivre l'instruction de l'affaire. Il a inculpé Faivet d'homicide volontaire.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En nous reconduisant, la personne qui nous avait donné ces détails ajouta qu'elle était persuadée que la pauvre fille avait été tuée de son ami et s'était ensuite donné la mort, par désespoir d'amour.

M. Berr a été désigné comme juge d'instruction pour suivre l'instruction de l'affaire. Il a inculpé Faivet d'homicide volontaire.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé.

En cours de la soirée l'état de Faivet s'est légèrement aggravé